

LES RÈGLES ÉLÉMENTAIRES POUR PLUS DE PLAISIR À VÉLO

Anticipez votre changement de direction ou dépassement et signalez votre intention en tendant le bras.

Sont interdits l'usage du téléphone tenu en main ou le port à l'oreille de tout dispositif susceptible d'émettre un son.

Choisissez un casque qui vous protégera en cas de chute (bien serré) mais qui soit aussi confortable. S'il vous gêne, vous serez tenté de ne pas le porter.

En cas d'intempéries, augmentez les distances de sécurité et soyez prudent.e lorsqu'un véhicule vous double.

À vélo, ne restez pas dans les angles morts des bus et des poids lourds, plus grands que ceux des voitures.

Ne circulez pas sur les trottoirs. Seuls les enfants de moins de 8 ans y sont autorisés à une allure ne gênant pas les piétons.



Géovélo, UNE APPLICATION POUR GUIDER VOS DÉPLACEMENTS

Pour les trajets du quotidien comme pour les balades découverte, Géovélo est une application très simple d'utilisation.

Adaptée au vélo traditionnel comme au vélo à assistance électrique, l'appli propose un calculateur d'itinéraires en temps réel, du plus direct au plus sécurisé, privilégiant les rues peu passantes et les secteurs aménagés pour les cyclistes.

PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS

Un enfant de moins de 12 ans, qu'il soit passager ou conducteur, doit porter un casque

COMMENT BIEN PORTER SON CASQUE ?

- Le casque bien enfoncé sur la tête
- La sangle clipsée et resserrée de manière à pouvoir glisser seulement 3 doigts entre la sangle et le cou



Le service Vélycéo propose des vélos à assistance électrique en location longue et courte durée dans les 10 communes de l'agglomération. Plus d'infos sur velyceo.com ou 0 800 105 110 (appel gratuit)



**IL Y A BEAUCOUP D'AVANTAGES
À SE DÉPLACER À VÉLO,
N'HÉSITÉS PLUS !**

C'est bon pour la santé

Le vélo limite les maladies cardiovasculaires et influe positivement sur le moral.

C'est bon pour l'environnement

Le vélo est un mode de déplacement respectueux de la qualité de l'air et économe en énergie. Il contribue aussi à l'apaisement des villes.

C'est bon pour le porte-monnaie

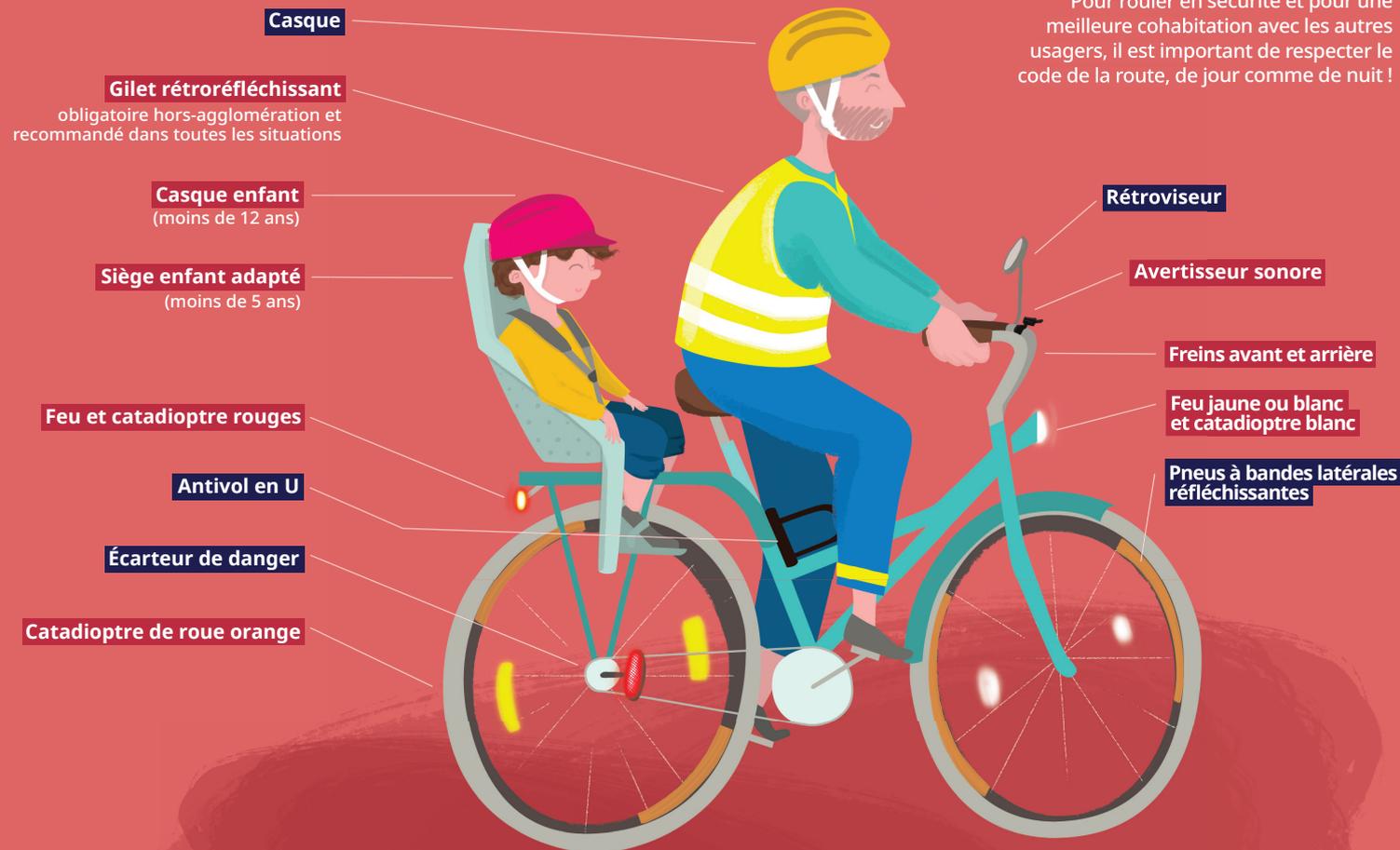
Le vélo est économique. Si vous ne souhaitez pas acheter un vélo, pensez au service de location courte ou longue durée Vélycéo (voir infos en dernière page).

Nous vous proposons ici quelques conseils pour circuler sur l'espace public. Gardez à l'esprit qu'un vélo en bon état et bien équipé, est essentiel pour votre sécurité et votre plaisir.

ROULEZ EN TOUTE SÉCURITÉ !

Les bons équipements

obligatoires **fortement recommandés**



Pour rouler en sécurité et pour une meilleure cohabitation avec les autres usagers, il est important de respecter le code de la route, de jour comme de nuit !



Les dispositifs ou aménagements dédiés aux cyclistes

- 1 La bande ou piste cyclable conseillée est réservée aux cyclistes.
- 2 Le double sens cyclable permet aux cyclistes de circuler dans les deux sens dans une rue en sens unique pour les automobilistes.
- 3 La voie verte est réservée aux piétons, cavaliers et vélos.
- 4 Dans les zones de rencontre, la vitesse est limitée à 20 km/h et les piétons ont la priorité sur les autres modes de déplacement.
- 5 Dans une aire piétonne, les voitures y sont interdites et les piétons ont la priorité sur les autres modes de déplacement. La vitesse de circulation est celle du piéton.
- 6 Dans une vélorue, le vélo est prioritaire par rapport aux voitures ou aux véhicules motorisés. Le cycliste peut se positionner au milieu de la voie et la voiture doit rester derrière lui, sans possibilité de le doubler.
- 7 Cette voie est une impasse pour les véhicules motorisés mais pas pour les piétons et les cyclistes.
- 8 Le cedez-le-passage au feu permet aux cyclistes de passer alors que le feu est rouge, mais seulement dans la direction indiquée par la flèche et à la condition de céder le passage aux usagers qui ont le feu vert (piétons et véhicules).
- 9 La bande ou piste cyclable est obligatoire pour les cycles.
- 10 La voie réservée aux bus est autorisée aux cyclistes.
- 11 Le sas vélo au feu est un espace réservé à l'attente des cyclistes. Grâce à ce dispositif, ils attendent que le feu passe au vert devant les véhicules, ce qui les rend visibles et leur permet de démarrer en premier. Il permet aux cyclistes d'améliorer leur sécurité lorsqu'ils tournent à gauche en se positionnant dans la partie gauche du sas.

PLUS D'INFORMATION SUR : securite-routiere.gouv.fr